Montréal, le 27 juillet 2021

LES ÉLU.ES DE LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL PRENNENT POSITION EN FAVEUR DE L'ENTENTE DE PRINCIPE

Notre position est motivée par un point majeur dans l'entente de principe qui mérite, à notre avis, d'être mis en évidence et approfondi. Cette prolongation de la convention collective pour deux ans introduit aussi de **nouveaux services bancaires**, ce qui représente un élément clé à prendre en considération. Nous sommes convaincus que sans cet élément dans l'entente, notre conseil exécutif national n'aurait jamais été unanime pour vous demander de voter POUR la prolongation de la convention collective.

La lutte que nous menons pour le maintien des services postaux est fondamentale puisqu'il est question de la pérennité de nos emplois, de notre fonds de pension, de nos salaires et de nos avantages sociaux. La baisse de la poste lettre force les services postaux à travers le monde à se réinventer, mais encore faut-il que les acteurs importants de notre société se mobilisent pour permettre cette transition et ceux-ci ne se sont pas manifestés en notre faveur depuis des années. Au contraire, hier encore, le gouvernement Harper, conjointement avec Postes Canada, voulait sabrer les services que nous offrons à la population dans une stratégie à peine voilée de tentative de privatisation de notre système postal.

Ainsi, pour maintenir la viabilité de notre service postal et avoir le soutien de la population dans nos luttes, nous devons, et ce notamment à travers les décisions à prendre, promouvoir l'efficacité et l'importance des services que nous offrons.

Nous nous mobilisons depuis plus de 10 ans déjà face au gouvernement et au lobby des six grandes banques canadiennes pour en arriver à un projet concret d'expansion de services dans ce secteur lucratif et nous sommes enfin parvenus à nous faire entendre, si bien que nous avons maintenant à nous prononcer sur une entente de principe qui répond en partie à nos demandes.

Le service postal canadien a donné pendant 100 ans de son histoire des services bancaires de proximité. Ces services étaient rentables et permettaient le maintien des emplois, tout en offrant un service à la population. Les grandes banques canadiennes font des profits immenses à chaque année et si nous arrivons à rétablir certains services financiers, l'argent généré par ceux-ci pourra être redistribué sur nos emplois et nos conditions de travail.

Nous souhaitons, par l'acceptation de cette entente de principe, donner une chance au déploiement de services financiers partout au pays, en plus d'aller chercher les informations pertinentes nous permettant de réorienter les services postaux et bancaires pour les rendre plus accessibles à la population dans le besoin. En sommes, nous souhaitons nous donner des fondations solides pour nous permettre de continuer à influencer Postes Canada à tendre vers notre idéal d'une banque postale pour tous et toutes.

En nous basant sur les années de travail qui ont été mises pour promouvoir ce projet, nous croyons que cette chance ne reviendra probablement pas de ci-tôt et qu'elle a le potentiel de changer notre avenir comme travailleurs et travailleuses des postes.

/…2

Un débat d'opinion pourrait être fait sur les règles statutaires de notre syndicat concernant la décision de notre comité exécutif national de vous présenter l'entente sur laquelle vous devrez vous prononcer. Toutefois, ce débat d'interprétation nous éloignerait de nos intérêts en tant que travailleurs et travailleuses des postes. Nous croyons que le Syndicat national a tout à fait le droit et le devoir de vous proposer cette entente et considérant que la décision ultime vous reviendra pleinement, il serait, pour nous, inacceptable de restreindre votre droit de vous prononcer.

Nous ne prenons pas la tribune actuelle pour vous dire que cette entente viendra régler toutes les problématiques que nous vivons sur nos planchers de travail, ni les litiges pour lesquels nous nous battons depuis des années, mais plutôt pour remettre certains éléments en perspective.

La décision sur cette entente sera la vôtre, mais nous, représentants et représentantes de la Section locale de Montréal, nous sommes donné le mandat unanime de vous offrir un argumentaire afin de favoriser la position du OUI au vote sur l'entente de principe.

Solidarité

Alain Robitaille
Président
STTP – Section locale de Montréal
AR/mhg sepb-574